Image not found or type unknown

Entreprise en liquidation

Par **ange81**, le **06/05/2014** à **14:28**

Bonjour
Je me permet de vous ecrire,car j ai mon mari qui est en liquidation judiciaire . Et depuis le debut le debut on se fait avoir. Nous avons recu un courrier aujourd hui ou on nous dit que l on va venir nous faire une saisie mobilier. Je voulais s avoir s ils ont droit et surtout en sachant que nous nous sommes marie en 2011 et que certain meuble on ete acheter avant notre mariage et que les factures sont a mon nom. Peuvent t il saisir la tele une petite moto des enfants un viel ordi un canape. Car on nous dit que l on peu faire appel de la saisie du mobilier avant dix jours . Je n ai vraiment pas envie que l on nous saisisse notre mobilier.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés